



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BOIS-GUILLAUME

(Acte communicable N° 6 – 2019)

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019 A 18 H**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents : Frédéric ABRAHAM, Vice-Président, Philippe BILLIARD, André CARPENTIER, Mélanie DUBOIS, Pierre ÉCHALIER, Annie ÉLIOT, Jeannine HUE, Françoise MARINI, Martine OFFROY, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Alain TERNISIEN, membres du Conseil d'Administration.

Etait absents excusés : Gilbert RENARD, Président du CCAS, Caroline COLIN (pouvoir à Frédéric ABRAHAM), Isabelle FAYOLLE, membres du Conseil d'Administration.

Etait absente non excusée : Danielle RENAULT, membre du Conseil d'Administration.

Secrétaire de séance : Frédéric ABRAHAM

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE » DU CCAS - ADOPTION.

Rapporteur : Frédéric ABRAHAM, Vice-Président du CCAS.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2019 du budget annexe « service d'aide à domicile » du CCAS, à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 27 février 2019.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères, prudentes et raisonnables au moment de sa préparation. Il sera amendé en tant que de besoin en cours d'exercice par décisions modificatives, afin de tenir compte des ajustements nécessaires en recettes comme en dépenses.

Ainsi que cela a été rappelé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, l'exercice 2019 du CCAS est tout particulièrement marqué par la création de deux budgets annexes, en nomenclature comptable M22, destinés au suivi budgétaire et comptable de la résidence autonomie La Fontaine et du service d'aide à domicile.

Leur mise en place s'accompagne de flux croisés avec le budget principal :

- Des remboursements des budgets annexes en direction du budget principal, ce dernier portant et avançant mensuellement leur masse salariale ;
- Le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget annexe du service d'aide à domicile, structurellement déficitaire.

Cette modification de la structure budgétaire du CCAS, conjuguée aux nouveaux flux croisés précités, ainsi qu'au changement de nomenclature comptable, ne permettent pas le calcul d'évolutions pertinentes dans le cadre de la présentation de ce premier projet de BP 2019 du service d'aide à domicile. Dès le BP 2020, des comparaisons pourront être établies.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci s'équilibre à hauteur de 636 801 € en dépenses et en recettes.

A. LES DEPENSES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	Projet BP 2019
OPERATIONS REELLES	
011 - dépenses afférentes à l'exploitation	624 632
016 - dépenses afférentes à la structure	10 448
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS	635 080
OPERATIONS D'ORDRE	
016 - dépenses afférentes à la structure	1 721
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES	1 721
TOTAL GENERAL	636 801

Les dépenses afférentes à l'exploitation (624 632 €) comprennent notamment :

- 607 089 € de remboursement de masse salariale au budget principal du CCAS ;
- 8 200 € de remboursement de frais kilométriques aux aides à domicile ;
- 3 100 € d'abonnement à l'opérateur de télégestion mobile ;
- Le solde de ces dépenses recouvre le renouvellement des vêtements de travail, les fournitures et produits d'entretien nécessaires au fonctionnement du service, etc.

Les dépenses afférentes à la structure se chiffrent à 12 169 €, dont :

- 4 800 € dédiés à la maintenance informatique des logiciels du service ;
- 1 824 € destinés au financement de deux validations des acquis de l'expérience (VAE) ;
- 1 000 € pour la constatation d'éventuelles créances irrécouvrables ;
- 1 000 € pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- 1 721 € de dotations aux amortissements, opérations d'ordre budgétaire sans mouvements de fonds donnant lieu à une recette équivalente en section d'investissement.

B. LES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	Projet BP 2019
OPERATIONS REELLES	
018 - autres produits	636 801
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS	636 801
OPERATIONS D'ORDRE	
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES	0
TOTAL GENERAL	636 801

Les autres produits (636 801 €) concernent :

- Les indemnités journalières versées par la CPAM et d'autres organismes d'assurance au titre de congés de longue maladie : 5 000 € ;
- Les recouvrements du service auprès des usagers et des caisses : 490 000 € ;
- La subvention d'équilibre versée par le budget principal : 141 801 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est présentée en excédent, avec 1 721 € en recettes contre 0 € en dépenses.

A. LES DEPENSES

Aucune dépense d'investissement n'est proposée dans le cadre du présent projet de BP.

B. LES RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	Projet BP 2019
OPERATIONS REELLES	
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS	0

OPERATIONS D'ORDRE	
28 - amortissements des immobilisations	1 721
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES	1 721
TOTAL GENERAL	1 721

Ces recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice 2019 comprennent exclusivement les dotations aux amortissements en provenance de la section de fonctionnement, d'un montant de 1 721 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.22,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 27 février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1) D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE À DOMICILE » DU CCAS, TEL QU'EXPOSÉ CI-DESSUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.
- 2) D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT, PAR LE BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE À DOMICILE » AU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS, DES DÉPENSES DE PERSONNEL LUI INCOMBANT.

VOTANTS : 12

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. ECHALIER)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme



Gilbert RENARD

Président du Conseil d'Administration du CCAS